



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2025/43**

L'an deux mil vingt-cinq, le 02 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDET dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/11/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, ANGELINI Patricia, Fanny CADILLON-LAPORTE, TERRACOL Sandra, Angélique THELIOL

MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, David CHASSAGNE, Jérôme CANDORET, Christian GAUTHIER, Pascal LESOUPLE

Étaient absents et excusés : Mme Christelle BAUMET, Ms Régis GUYONNET,

Secrétaire de séance : Mme Joëlle FAUCONNET

Objet : Evolis 23 – évolutions de la mission voirie

Monsieur le Maire présente le travail mené par Evolis 23 pour une évolution de la mission voirie avec notamment la réalisation d'un audit par un cabinet extérieur puis la proposition aux communes concernées de différents scénarios avec plusieurs rencontres pour en débattre. Il indique qu'un scénario final d'évolution a été retenu en comité syndical le 23 septembre 2025 et reposant principalement sur :

- La suppression d'une contribution financant le syndicat, assise sur les travaux réalisés, remplacé par une contribution assise sur la population, finançant le syndicat et incitant à la réalisation de travaux
- La limitation des interventions en prestations aux seuls adhérents
- Des efforts de pilotage et de productivité
- La sortie de 21 communes de la mission voirie et pour 19 d'entre elles du syndicat.

Il présente les projets de statuts adoptés par le comité syndical d'Evolis 23 traduisant ces changements ainsi que la liste des communes ayant demandé leur retrait accepté le paiement du droit de retrait calculé par le syndicat.

Monsieur le Maire propose donc au conseil :

- D'approuver les nouveaux statuts correspondant à ce changement
- D'autoriser le retrait du syndicat des communes de :

- ARRENES
- AUGERES
- AULON
- AZERABLES
- BAZELAT
- BENEVENT L'ABBAYE

□ BETETE
□ BUSSIERE SAINT GEORGES
□ CHAMBORAND
□ CLUGNAT
□ GENOULLAC
□ JOUILLAT
□ MALLERET BOUSSAC
□ NOUZERINES
□ NOUZIERS
□ SAGNAT
□ SAINT LAURENT
□ SAINT VICTOR EN MARCHE
□ SOUMANS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. Approuve les nouveaux statuts d'Evolis 23 traduisant les évolutions de la mission voirie, et qui sont annexés à la présente délibération
2. Approuve la sortie au 01/01/2026 du syndicat des communes listées ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme
En Mairie, le 02/12/2025
Publié, le 04/12/2025
Transmis, le 03/12/2025
Certifié exécutoire
Le Maire, Thierry GAILLARD

La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET

